

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS342

présenté par

M. Bazin

ARTICLE 14

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« participer à la mise en œuvre de ces dispositions »

les mots :

« pratiquer une euthanasie ou assister un suicide ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important d'être précis dans les termes employés, notamment considérant que les soins palliatifs peuvent déjà, mais d'une toute autre manière que la proposition de ce texte, apporter une « aide à mourir ». Il est également important de ne pas stigmatiser les professionnels de santé mentionnés à cet alinéa en caractérisant nettement ce à quoi ils opposent leur clause de conscience, considérant que, de fait, ce ne sont pas des actes anodins.